

Jean-Pierre Moisset, *Les Biens de ce monde. Les finances de l'Église catholique au xixe siècle dans le diocèse de Paris (1802-1905)*

Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2004, 355 p.

Nicolas de Bremond d'Ars



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/assr/3995>

DOI : [10.4000/assr.3995](https://doi.org/10.4000/assr.3995)

ISSN : 1777-5825

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2006

Pagination : 115-283

ISBN : 2-7132-2124-2

ISSN : 0335-5985

Référence électronique

Nicolas de Bremond d'Ars, « Jean-Pierre Moisset, *Les Biens de ce monde. Les finances de l'Église catholique au xixe siècle dans le diocèse de Paris (1802-1905)* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 136 | octobre - décembre 2006, document 136-75, mis en ligne le 13 février 2007, consulté le 21 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/assr/3995> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/assr.3995>

Ce document a été généré automatiquement le 21 septembre 2020.

© Archives de sciences sociales des religions

Jean-Pierre Moisset, *Les Biens de ce monde. Les finances de l'Église catholique au xix^e siècle dans le diocèse de Paris (1802-1905)*

Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2004, 355 p.

Nicolas de Bremond d'Ars

- 1 L'ouvrage de J.-P. Moisset est le résultat d'une thèse soutenue en 1999 pour le doctorat d'histoire à Paris X-Nanterre. Il offre un inventaire le plus complet possible des budgets du diocèse de Paris dans la période considérée, tant au niveau diocésain qu'au niveau paroissial. Bien que les sources soient fragmentaires, le résultat auquel parvient l'auteur est remarquable. Des graphiques en couleur (au nombre de soixante-trois, malheureusement pas toujours compréhensibles sans explications) résument les acquis de la recherche. Le mode de financement de l'Église catholique apparaît pour la première fois clairement : part des financements privés, publics (État, municipalités, département de la Seine, etc.), tant pour le fonctionnement que pour l'investissement immobilier. Bref, cette publication comble une lacune importante en matière de relations entre l'Église catholique et l'État français au XIX^e siècle.
- 2 La première partie (chap. 1-4) présente la méthodologie, et les conditions dans lesquelles une telle recherche doit s'effectuer. Ici, il faut reconnaître à l'auteur une excellente maîtrise de la matière juridique et comptable, ce qui favorise la clarté de son propos.
- 3 La deuxième partie (chap. 5-7) présente l'évolution du financement public. On voit apparaître dans les budgets les soubresauts politiques qui agitent le pays. Du rétablissement du culte sous Napoléon 1^{er} à la Séparation de 1905, les émoluments versés au clergé (évêques, curie diocésaine, curés) subissent d'importantes variations. Le programme des constructions d'églises est plus dépendant de l'évolution de la population parisienne, qui triple au cours de la période considérée. Le financement

public, inexistant à l'orée du siècle, progresse de façon inégale, puis périclité à partir de 1880.

- 4 Pour la troisième partie (chap. 8-10), le financement privé, l'auteur présente les différentes sources de financement (dons et legs, ressources ordinaires) de façon à mettre en évidence les disparités qui affectent les fabriques paroissiales et les conditions juridiques (monopole des pompes funèbres) qui le favorisent.
- 5 On dispose donc, avec cet ouvrage, d'un impressionnant inventaire des conditions matérielles de l'Église catholique à Paris au XIX^e siècle. D'un point de vue documentaire, l'auteur a constitué une base de données irremplaçable, mais on reste un peu sur sa faim en matière d'interprétation. On suggérera ici quelques pistes.
- 6 La comptabilité de l'époque n'était pas aussi clairement établie d'un point de vue juridique qu'elle ne l'est aujourd'hui. Il est donc difficile d'apprécier fermement la valeur des données des fabriques, comme le souligne à maintes reprises l'auteur qui a pris soin de consulter les documents annexes (rapports, lettres, etc.). Pourtant, ne pourrait-on pas comprendre si, et comment, les budgets personnels des ecclésiastiques laissent place, peu à peu, aux budgets fabriciens ? Prenons le cas des aumônes : le devoir de charité a-t-il été en évolution, avec une version individualisée – le curé généreux sur ses deniers –, complétée (comment, à quelle époque, dans quelles proportions ?) par une approche collective (la paroisse) ? L'auteur signale, dans le même ordre d'idée, que certains personnels pouvaient être rémunérés directement sur les cassettes des curés : serait-il possible de l'établir et d'en étudier les variations ? Bien sûr, cela demande des moyens considérables de recherche, et des sources qui font sans doute largement défaut. Mais il serait utile d'étudier, au cours de la période, si et comment on passe d'une vision individuelle à une vision collective, ou l'inverse. Bref, comment la société cléricale est travaillée par son siècle, et si la conscience d'un corps cléricale trouve à s'exprimer dans les affaires financières.
- 7 On pourrait également interroger les recettes ordinaires des paroisses. Dans quelle mesure les réactions de la population en matière de refus ou de faveur à l'égard du clergé prennent-elles appui sur des perceptions de richesse indue – ou, au contraire, justifiée ? Les enquêtes contemporaines laissent apparaître une sorte de réticence à l'égard des richesses ecclésiastiques qui ne peuvent pas ne pas trouver son origine dans l'histoire ancienne (cf. François Mayaux, *Enquête « les Français, l'Église et l'argent »* Conférence des évêques de France, mars 2003).
- 8 On aimerait pouvoir relier, dans cet ordre d'idée, les données rassemblées par l'auteur et les mouvements de faveur ou de défaveur à l'égard des personnels ecclésiastiques. Un rapprochement entre les traitements des curés et vicaires, les pratiques pastorales menées et les mouvements anticléricaux (Commune, etc.) serait sans doute aujourd'hui chose possible.
- 9 Quelques critiques mineures sont également à faire : fallait-il quérir la caution de Keynes pour intituler la première section du chapitre X « un “keynésianisme paroissial” », alors qu'il ne s'agit que d'un inventaire ? On aurait aimé également que des appréciations des acteurs – laïcs, fonctionnaires, clergé – trouvent une place, même modeste, dans certains chapitres au sujet des pratiques de recouvrement des fonds. On les trouvera sans doute dans d'autres ouvrages sur la période.